



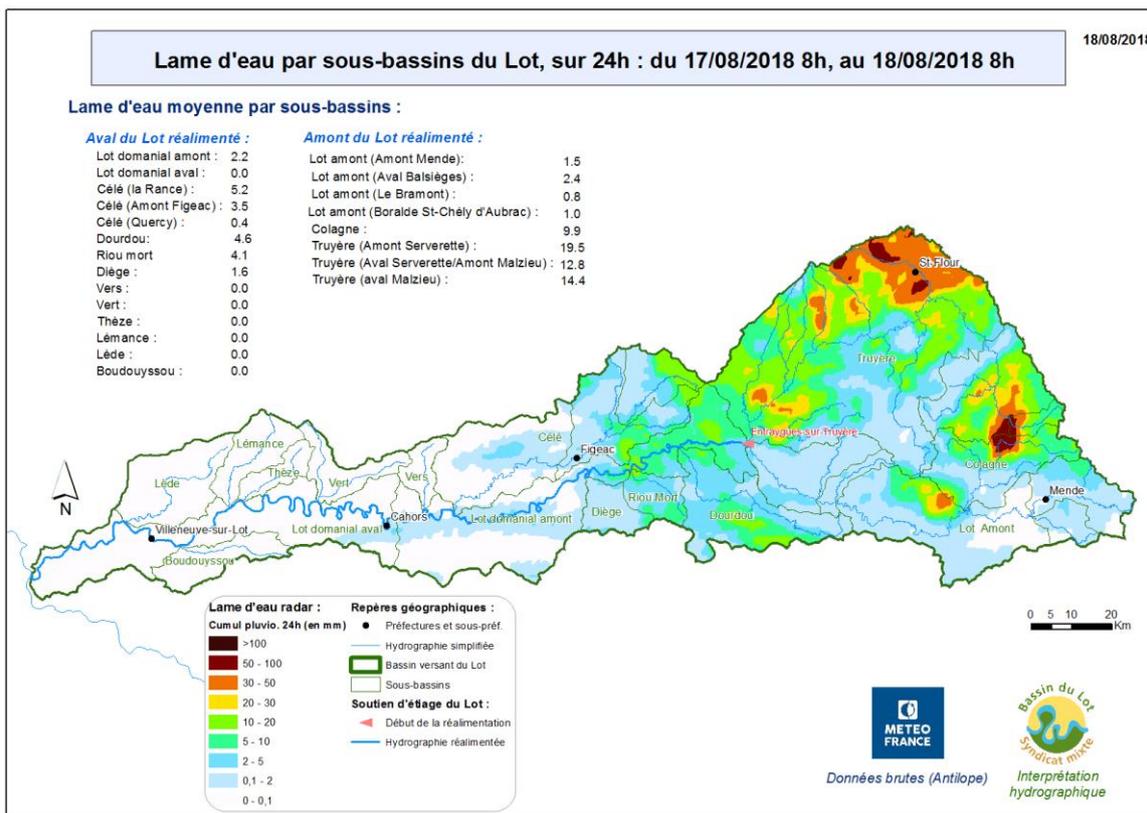
Le 23 août 2018

- Suivi de l'étiage 2018 du bassin du Lot - Soutien d'étiage du Lot domanial – Bulletin n°09

La campagne 2018 de soutien d'étiage du Lot domanial, débute le dimanche 1er juillet à 00h. Le soutien d'étiage du Lot est en place grâce à une convention entre **EDF et le Syndicat Mixte du bassin du Lot (anciennement Entente Lot)**, depuis 1989 (30^e campagne consécutive).

Vous trouverez ci-dessous les consignes* de débit minimal envoyées cette semaine à EDF par le SMLB. Vous retrouverez également quelques informations synthétiques sur les conditions météorologiques, les débits du Lot domanial, les usages, ainsi que l'état des grandes retenues hydroélectriques d'où provient le soutien d'étiage.

Suivez l'hydrologie des rivières du bassin du Lot sur : <http://lavedelariviere.bassindulot.fr>, et davantage d'infos sur l'étiage sur : <http://etiage.bassindulot.fr>, notamment les lames d'eau radar quotidienne sur le bassin :



Lame d'eau radar du cumul pluviométrique sur 24h : épisode orageux du 17 au 18 août 2018

<http://etiage.bassindulot.fr>

D'autres données météo, mises à dispositions en temps réel et gratuitement, sur :

<http://meteo.bassindulot.fr>



Pluviométrie sur le bassin :

Plusieurs passages pluvio-orageux se sont produits sur le bassin :

- Dans la journée du 17 août notamment sur le Cantal : Truyère et affluents RD ;
- Dans la journée du 21 août sur l'amont du bassin ;
- Dans l'après-midi et soirée du 22 août apportant des cumuls importants sur l'amont de la Rance-Célé et Truyère amont.

Les prévisions annoncent un risque d'averse vendredi et samedi avec un net rafraîchissement des températures ce weekend puis retour à un temps chaud lundi avec un risque d'orages les jours suivants.

Hydrologie du bassin :

Suite aux épisodes pluvieux, les cours d'eau ayant reçus des précipitations ont réagi pour ensuite revenir à leurs débits avant orages.

Globalement la situation se durcit sur le reste du bassin versant avec 7 stations ayant franchis leurs débits seuils cette semaine.

IMPORTANT : La station de Labastide-du-Vert [Les Campagnes] a été retardée le 22 août. Les débits ont été recalculés sur les 90 derniers jours. Ainsi la situation est beaucoup plus préoccupante puisque son débit a franchi le DAR et franchira le DCR aujourd'hui.

NB : une étude est en cours afin de réviser les débits seuils des stations de Casseneuil sur la Lède et du Monastier-Pin-Mories sur la Colagne.

Les derniers Débits d'Objectifs d'Etiage (D.O.E) franchis durant cet étage sur le bassin

STATIONS BASSIN LOT - Débits moyens journaliers (QMJ) - 2018 (en m3/s) :

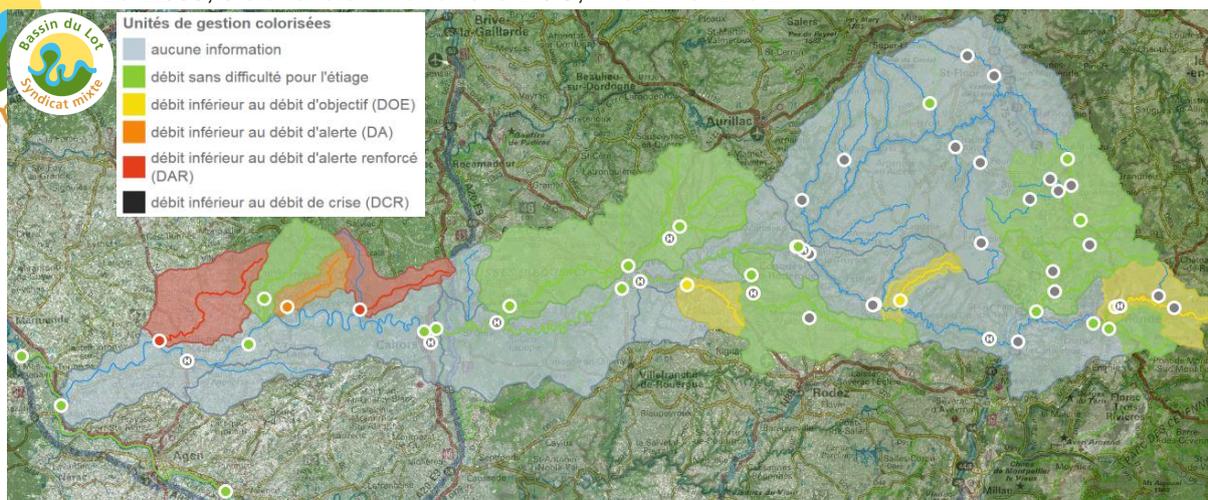
Station	P.	16 Aoû	17 Aoû	18 Aoû	19 Aoû	20 Aoû	21 Aoû	22 Aoû	+ ◆
LOT AMONT :									
Mende [aval]		0.7	0.7	0.7	0.7	0.63	0.6	0.59	
Castelnau-de-Mandailles		0.12	0.12	0.13	0.12	0.11	0.11	0.14	
LOT AVAL ENTRAYGUES - CAHORS :									
Conques		0.4	0.4	0.4	0.4	0.4	0.4	0.4	
Viviez [2]		0.14	0.2	0.14	0.13	0.11	0.13	0.15	
LOT AVAL CAHORS :									
Labastide-du-Vert [Les Campagnes]		0.07	0.07	0.07	0.07	0.07	0.06	0.06	
Boussac		0.1	0.1	0.1	0.1	0.09	0.09	0.08	
Casseneuil		0.16	0.15	0.14	0.14	0.15	0.15	0.12	

LÉGENDE

- débit sans difficulté pour l'étiage
- débit inférieur au débit d'objectif (DOE)
- débit inférieur au débit d'alerte (DA)
- débit inférieur au débit d'alerte renforcé (DAR)
- débit inférieur au débit de crise (DCR)



Le 22/08, 3 stations ont franchis le DOC, 1 le DA et 2 le DAR.



Cartographie du franchissement des débits seuils du bassin du Lot : au 22/08/2018

<http://laviedelariviere.bassindulot.fr>

Etat des arrêtés sècheresses sur le bassin :

Dans le 48 : Arrêté du 8 août 2018

Vigilance : Lot, Bramont, Colagne (bassin + cours d'eau) et Truyère

Dans le 12 : Arrêté du 14 août 2018

Niveau 1 : Tours d'eau organisationnel pour le bassin sensible du Dourdou de Conques depuis le 1^{er} juin

Niveau 2 : Bassin du Lot NON réalimenté depuis la confluence avec la Truyère

Niveau 2 : Tours d'eau du bassin de la Diège

Dans le 46 : Arrêté du 23 août 2018

Niveau 1 : -30% pour la Thèze (Tours d'eau) + affluents

Niveau 1 : -30% pour le Vers, Rauze et Sagne + affluents

Niveau 2 : -50% pour le bassin du Lot NON réalimenté

Niveau 2 : -50% pour le Bervezou, le Saint-Perdoux, le Veyre + affluents

Niveau 3 : -100% (sauf cultures dérogoatoires) pour le Vert amont (Tours d'eau) + affluents

Dans le 47 : Arrêté du 17 août 2018

Niveau 1 : -30% pour la Thèze (Tours d'eau) + affluents

Niveau 2 : -50 % pour la Lède NON réalimentée + affluents

Niveau 2 : -50% pour la Lémance NON réalimentée + affluents

Niveau 3 : -100% (sauf dérogoations) pour le bassin du Lot NON réalimenté

Niveau 3 : -100% (sauf dérogoatoire) pour le Boudouyssou NON réalimenté et la Tancanne + affluents

Variations de débits sur le Lot réalimenté :

Les variations de débits issues de l'activité hydroélectriques à Entraygues se propagent le long de la rivière – Régime d'éclusées hydroélectriques amont.

Les travaux à l'usine de Brommat sur la branche Truyère sont terminés ainsi l'activité hydroélectrique a repris dès le 21 août. Les turbines se situent autour de 100 m³/s. EDF prévoit une baisse pour le weekend mais dès la semaine prochaine les turbines devraient reprendre à hauteur de 100 m³/s

La plus grande vigilance est demandée à l'ensemble des usagers de la rivière



Niveaux des retenues (d'où provient le soutien d'étiage) :

Les niveaux de remplissage des retenues sont en baisse pour Grandval et Maury mais toujours au-dessus des cotes touristiques.

Besoins en eaux :

Il n'y a, d'après les éléments recensés, pas d'évolution sensible dans la demande en eau par rapport à l'année précédente.

Le Lot-et-Garonne enregistre toujours une avance végétative entre une semaine et 10 jours en fonction des dates des semis.

Au vu de l'étalement des semis au printemps, certaines cultures sont toujours sujettes au stress hydrique comme le maïs grain et semence, le tabac et le soja. Les fruits sont dans leur phase de maturation et nécessitent une alimentation en eau régulière notamment en absence de pluie efficace. Le kiwi reste à une consommation élevée.

Les activités touristiques restent importantes sur le bassin du Lot en cette fin de vacances scolaires.

Soutien d'étiage de la Colagne, affluent du Lot amont :

Le soutien d'étiage de la Colagne (Lozère) par la mairie de Mende n'a pas débuté.

Consigne de soutien d'étiage :

La consigne de soutien d'étiage est toujours fixée à **12 m³/s**.

Droits conventionnels acquis depuis le 1^{er} juillet : 2,9 Mm³

Volume déstocké depuis le 1^{er} juillet : 0,05 Mm³

Les modalités techniques du soutien d'étiage ont évolué depuis quelques années avec l'émission de 2 consignes par semaine pour une mise en application dès le lendemain. Ces modalités permettent de gagner en réactivité afin de s'adapter au plus près des conditions climatiques et aux besoins des usages.

Vous recevrez un mail d'information que si la consigne du lundi est modificatrice de celle du jeudi antérieur.

Prochain bulletin : jeudi 30 août 2018

Merci de tenir informée dès que possible le SMBL en cas de difficultés constatées sur le terrain :

Contact : Cécile NOYER, c.noyer@valleedulot.com



Précisions & glossaire :

* Cette consigne correspond au débit instantané en deçà duquel EDF ne peut descendre à l'aval d'Entraygues-sur-Truyère (confluence Lot et Truyère), conformément à la convention de soutien d'étiage en service depuis 1989 par l'Entente Lot (modifiée en 1995).

Cette convention permet de réalimenter le Lot domanial au-delà du débit minimal imposé aux concessions hydroélectriques sur la Truyère et le Lot amont. Rappelons que le débit minimal imposé aux concessions pour cette confluence (Entraygues-sur-Truyère) est de 8 m³/s depuis le 1^{er} janvier 2014. La convention permet une réalimentation du 1^{er} juillet au 30 septembre (voire 31 octobre si disponibilité).

Ce soutien des étiages se fait dans le but d'assurer le multi-usage de l'eau (AEP, irrigation, navigation & loisirs nautiques, etc.) et favoriser la vie aquatique sur le Lot domanial jusqu'à la confluence avec la Garonne.

Cette consigne est indépendante des éventuelles variations de débit qui peuvent se produire entre l'aval d'Entraygues-sur-Truyère (lieu de cette réalimentation) et la confluence avec la Garonne, (après Aiguillon).

** Le débit naturel reconstitué est un calcul qui permet d'estimer ce que serait le débit naturel de la rivière, c'est-à-dire en l'absence de barrage et d'une réalimentation.

- **DOE** : Débit d'Objectif d'Etiage : Débit minimum pour lequel on estime que le milieu aquatique et les usages sont maintenus dans des conditions acceptables.

- **DCR** : Débit de CRise : Débit seuil en dessous duquel sont mises en péril la plupart des usages (notamment Alimentation en Eau Potable) et la survie des espèces présentes dans la rivière.



Bulletin d'information de syndicat mixte du bassin du Lot du 23/08/2018 :



Débits moyens journaliers (QMJ) et consignes de soutien d'étiage du Lot (m³/s) :

	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche	Lundi	Mardi
	16-août-18	17-août-18	18-août-18	19-août-18	20-août-18	21-août-18	22-août-18	23-août-18	24-août-18	25-août-18	26-août-18	27-août-18	28-août-18
Consigne SMBL à Entraygues-aval (12)	Consigne				Consigne			Consigne				Consigne	
	12	12	12	12	12	12	12	12	12	12	12	12	
QNR à Entraygues*	14.6	14.1	16.5	14.3	12.0	11.6	13.4						
Entraygues-aval (EDF) (12)	13.2	13.4	14.0	13.5	14.7	65.8	97.9						
Entraygues-Roquepailhol (12)	12.7	13.1	13.4	12.7	14.6	69.3	92.9						
Faycelles (46-12)	12.9	12.4	12.1	11.9	13.5	40.8	103.0						
Cahors-Lacombe (46)	24.9	24.7	24.2	24.8	24.6	24.3	88.1						
Coutet (EDF) (47)	17.6	17.5	18.1	17.4	18.7	15.6	50.8						
Aiguillon-Ville (47)	21.3	20.2	20.3	19.4	22.4	19.9	46.1						

Source : DREAL Occitanie / EDF

QNR à Entraygues* Débit moyen journalier naturel reconstitué à Entraygues (en l'absence de barrage et d'une réalimentation)

Cotes des retenues :

RETENUE	DATE	COTE (en mNGF)	Par rapport à la cote touristique (en m)	Bilan des 7 derniers jours (en m)
Grandval	23-août	731.82	+5.82	-1.67
Sarrans	23-août	641.05	+11.05	+0.12
Maury	23-août	585.2	+1.70	-0.56
Castelnau	23-août	412.13	+1.63	+0.09

Source : EDF



Syndicat Mixte du Bassin du Lot (EPTB Lot)
297, rue Saint-Géry 46000 Cahors
<http://etiage.bassinulot.fr>



**Syndicat Mixte
du Bassin du Lot**

20/08/2018



**Syndicat Mixte
du Bassin du Lot**

23/08/2018

SOUTIEN DES ETIAGES DU LOT - 2018

CONSIGNE DE DEBIT A ENTRAYGUES
(aval de la confluence Lot-Truyère)

Consigne n° **16**

La consigne de débit instantané minimal à Entraygues aval est fixée

À **12** m³/s

(**DOUZE** mètres/cubes par seconde) à compter du :

MARDI 21 AOÛT 2018, 00 h 00

Cette consigne "débit" est valable
Jusqu'au **VENDREDI 24 AOÛT** 00 h 00.
(Sauf en cas de Consigne modificatrice)

Cécile NOYER
Chargée du soutien des étiages
c.noyer@valleedulot.com / 06.30.05.69.84

Consigne transmise par email à E.D.F. :

- CPO Lyon
- G. E. H. Lot-Truyère
- Groupement Vallée d'Olt

Consigne transmise pour information, par email, à :

- AGENCE DE L'EAU ADOUR GARONNE
- DREAL OCCITANIE
- DREAL NOUVELLE-AQUITAINE
- MISE / DDT: 12, 15, 46, 47
- CONSEIL DEPARTEMENTAL : 12, 15, 46, 47
- CH. AGRICULTURE et UASA 46
- CH. AGRICULTURE 47
- S.D. COLLECTIV. IRRIG. 47
- FEDERATIONS DE PECHE: 12, 15, 46, 47
- BATELLERIE
- PRODUCTEURS D'HYDROELECTRICITE
- EPTB GARONNE

SOUTIEN DES ETIAGES DU LOT - 2018

CONSIGNE DE DEBIT A ENTRAYGUES
(aval de la confluence Lot-Truyère)

Consigne n° **17**

La consigne de débit instantané minimal à Entraygues aval est fixée

À **12** m³/s

(**DOUZE** mètres/cubes par seconde) à compter du :

VENDREDI 24 AOÛT 2018, 00 h 00

Cette consigne "débit" est valable
Jusqu'au **MARDI 28 AOÛT** 00 h 00.
(Sauf en cas de Consigne modificatrice)

Cécile NOYER
Chargée du soutien des étiages
c.noyer@valleedulot.com / 06.30.05.69.84

Consigne transmise par email à E.D.F. :

- CPO Lyon
- G. E. H. Lot-Truyère
- Groupement Vallée d'Olt

Consigne transmise pour information, par email, à :

- AGENCE DE L'EAU ADOUR GARONNE
- DREAL OCCITANIE
- DREAL NOUVELLE-AQUITAINE
- MISE / DDT: 12, 15, 46, 47
- CONSEIL DEPARTEMENTAL : 12, 15, 46, 47
- CH. AGRICULTURE et UASA 46
- CH. AGRICULTURE 47
- S.D. COLLECTIV. IRRIG. 47
- FEDERATIONS DE PECHE: 12, 15, 46, 47
- BATELLERIE
- PRODUCTEURS D'HYDROELECTRICITE
- EPTB GARONNE